

**Convention sur la  
diversité biologique**Distr.  
GÉNÉRALEUNEP/CBD/COP/11/13  
15 août 2012FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS**CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION  
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

Onzième réunion

Hyderabad (Inde), 8–19 octobre 2012

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire\*

**EXAMEN DES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA PRESTATION D'UNE AIDE AUX  
PARTIES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011–2020 POUR LA  
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES OBJECTIFS D'AICHI RELATIFS À LA DIVERSITÉ  
BIOLOGIQUE***Note du Secrétaire exécutif***I. INTRODUCTION**

1. Le Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique est un plan ambitieux qui a été élaboré pour inciter tous les pays et parties prenantes à prendre au cours des dix prochaines années des mesures générales à l'appui de la diversité biologique. Comme indiqué à l'annexe de la décision X/2, il sera essentiellement mis en oeuvre au moyen d'activités menées à l'échelle nationale ou sous-nationale qui seront accompagnées de mesures à l'échelle régionale et mondiale. Au nombre des mécanismes de soutien figurent le renforcement des capacités, le mécanisme du centre d'échange et le transfert de technologie, les ressources financières, les partenariats et les initiatives pour renforcer la coopération ainsi que des mécanismes de soutien pour le suivi et l'évaluation de la recherche. De plus, la Conférence des Parties (paragraphe 6 de la décision X/2) a souligné la nécessité d'entreprendre des activités de renforcement des capacités et de partager efficacement les connaissances, conformément aux décisions VIII/8, IX/8 et aux autres décisions pertinentes de la Conférence des Parties, afin d'appuyer tous les pays, notamment les pays en développement et tout particulièrement les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays les plus vulnérables sur le plan écologique, ainsi que les pays à économie en transition, et les communautés autochtones et locales, dans la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

\* UNEP/CBD/COP/11/1

2. D'après son programme pluriannuel (décision X/9), la Conférence des Parties, à sa onzième réunion, traitera notamment des questions suivantes lors de son examen des progrès accomplis dans la prestation d'une assistance aux Parties : mobilisation de ressources; renforcement des capacités; participation des parties prenantes; communication, éducation et sensibilisation du public; et renforcement du mécanisme du centre d'échange.
3. De plus, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de mettre au point, aux fins d'examen par le groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention à sa quatrième réunion, des options pour renforcer davantage l'application de la Convention, notamment en développant davantage les programmes de renforcement des capacités, les partenariats et les synergies entre les conventions et les autres processus internationaux (paragraphe 17 c) de la décision X/2).
4. Dans ce contexte, le Secrétaire exécutif a établi pour l'examen à sa quatrième réunion du groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention une note (UNEP/CBD/WG-RI/4/3) qui contenait une évaluation des progrès accomplis dans la prestation d'une assistance aux Parties au moyen d'un appui au renforcement des capacités et d'une coopération technique et scientifique (section II) et qui offrait des options pour le renforcement de cet appui (section III). La présente note est une mise à jour du document UNEP/CBD/WG-RI/4/3 qui traduit les résultats de la réunion du groupe de travail. La question des ressources financières et du mécanisme de financement est examinée au titre du point 4 de l'ordre du jour tandis que celle de la coopération l'est au titre du point 5 et celle de la diversité biologique au service du développement au titre du point 12.
5. Il sied de mentionner que, dans le cadre de la présente note, un projet de programme de travail pour le mécanisme du centre d'échange à l'appui du Plan stratégique (UNEP/CBD/COP/11/31) et une note sur la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité (UNEP/CBD/COP/11/16) ont été établis. De plus amples informations sont fournies dans plusieurs documents d'information (UNEP/CBD/COP/11/INF/8, UNEP/CBD/COP/11/INF/12 et UNEP/CBD/COP/11/INF/13). Les lecteurs sont également renvoyés à plusieurs documents établis pour des réunions antérieures de la Convention, qui demeurent pertinents.
6. A sa soixante-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2011–2020 "Décennie des Nations Unies pour la biodiversité, en vue de contribuer à la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique" (Résolution 65/161). Le Plan stratégique est donc devenu le principal cadre d'action pour réduire d'ici à 2020 le taux d'appauvrissement de la diversité biologique. Pour que le Plan stratégique soit mis en oeuvre avec succès, il faut par conséquent que ce plan soit connu et que les mesures nécessaires à sa mise en oeuvre dépassent de très loin le cadre des milieux de la diversité biologique associés à la Convention. Avec le soutien du Fonds japonais pour la diversité biologique, le Secrétariat de la Convention a organisé des manifestations régionales et mondiales de lancement de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité (pour de plus amples détails, voir le document UNEP/CBD/COP/11/16).

## **II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PROMOTION ET DE LA FACILITATION DES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011–2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

7. Le Secrétariat, en coopération avec des partenaires, a organisé une série d'activités propres à renforcer les capacités qu'ont les Parties de mettre en oeuvre le Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et ce, en vue de réaliser les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.
8. La plupart de ces activités ont été financées par le Fonds japonais pour la diversité biologique

qui, créé par le Gouvernement du Japon en sa qualité de président de la dixième réunion de la Conférence des Parties, vise à renforcer les capacités qu'ont les pays en développement de mettre en oeuvre le Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique avec des ressources de 1 milliard de yens par an pendant cinq ans. L'objectif du Fonds est d'aider les pays en développement à mettre en oeuvre le Pacte d'Aichi-Nagoya sur la diversité biologique en donnant au Secrétariat un soutien pour aider les Parties à : i) mettre en oeuvre le Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique qui y sont associés; ii) réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique afin d'y inclure les objectifs nationaux, conformément au Plan stratégique; et iii) renforcer leurs capacités générales d'application de la Convention. Le rapport sommaire des ateliers de renforcement des capacités sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et questions connexes (UNEP/CBD/COP/11/INF/13) fournit de plus amples informations sur le Fonds japonais pour la diversité biologique. D'autres donateurs, y compris l'Allemagne, l'Espagne, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et l'Union européenne, ont également financé ces activités.

9. Au nombre des activités organisées par le Secrétariat figurent des ateliers de renforcement des capacités, l'élaboration de boîtes à outils et d'autres matériels de renforcement des capacités, des activités plus générales de renforcement des capacités, la promotion de la coopération technique et scientifique, l'échange d'informations entre les Parties, y compris au moyen du mécanisme du centre d'échange et de la coopération Sud-Sud, et des activités propres à faciliter la coopération et la synergie.

10. En dehors des activités réalisées par le Secrétariat, plusieurs organisations nationales, régionales et internationales encouragent la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique.

#### A. *Ateliers de renforcement des capacités*

11. Durant la période 2011–2012, le Secrétariat, de concert avec des organisations partenaires et des pays hôtes et avec le soutien du Japon et d'autres donateurs, a organisé plusieurs séries d'ateliers de renforcement des capacités tels qu'ils sont décrits dans les paragraphes suivants.

12. *Ateliers pour l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique conformément au Plan stratégique 2011–2020.* Seize ateliers régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ont eu lieu à ce jour, financés par le Japon et d'autres donateurs, y compris des pays hôtes, des villes et des partenaires (UNEP/CBD/COP/11/INF/13)<sup>1</sup>. Plus de 700 personnes et 160 Parties ont pris part à ces ateliers dont les objectifs sont les suivants : i) aider les Parties à intégrer les objectifs et engagements nationaux dans une 'nouvelle génération' de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique qui peuvent servir d'instruments efficaces pour intégrer la diversité biologique dans des politiques nationales élargies; ii) faciliter la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique, notamment en aidant les Parties à intégrer le Plan stratégique et les objectifs d'Aichi

---

<sup>1</sup> À ce jour, les ateliers suivants sont terminés : Afrique australe (Kasane, Botswana, 14–20 mars); Europe (Vilm, Allemagne, 15–19 avril); Afrique du Nord et Moyen-Orient (Beyrouth, Liban, 2–7 mai); Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est (Xi'an, Chine, 9–16 mai); Afrique de l'Ouest (Dakar, Sénégal, 22–26 mai); Afrique centrale (Brazzaville, Congo, 19–23 juin); Afrique de l'Est (Kigali, Rwanda, 27–30 juin 2011); Europe (PEBLDS) (Genève, Suisse, 30 juin–1<sup>er</sup> juillet); Amérique du Sud (Quito, Équateur, 13–16 juillet), Pacifique (Nadi, Fidji, 3–7 octobre); Asie centrale (Istanbul, Turquie, 17–20 octobre); Caraïbes (St George's, Grenade, 17–21 octobre); Amérique centrale (San José, Costa Rica, 28 novembre–2 décembre); Europe centrale et orientale (Minsk, Bélarus, 5–8 décembre); Méditerranée (Montpellier, France 16–18 janvier 2012); Afrique australe (Addis-Abeba, Ethiopie, 27 février–1<sup>er</sup> mars 2012).

dans les objectifs, engagements et actions nationaux; iii) faire davantage prendre conscience de ce Plan et de ces objectifs afin de stimuler l'adoption sans tarder de mesures pour donner suite à d'autres résultats d'Aichi-Nagoya, en particulier le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques; iv) faciliter et appuyer la mise en oeuvre d'autres décisions adoptées à la dixième réunion de la Conférence des Parties comme par exemple la promotion des conclusions de l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB); et v) faciliter les possibilités d'apprentissage actives et les échanges d'égal à égal pour les correspondants nationaux et les personnes chargées de la mise en oeuvre et de la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Les exposés, les matériels, les produits et les rapports sommaires des ateliers, y compris les résumés des évaluations des participants, sont disponibles à l'adresse suivante : [www.cbd.int/nbsap/workshops2.shtml](http://www.cbd.int/nbsap/workshops2.shtml). Un atelier global complémentaire a été organisé par le Royaume-Uni et le Brésil en collaboration avec le Secrétariat (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/14). Pour faciliter le suivi des ateliers, le Secrétariat a établi des listes régionales de courriels électroniques et créé un bureau d'assistance pour ainsi donner aux participants la possibilité de poursuivre les discussions après les ateliers et transmettre les demandes d'information au Secrétariat. Les informations émanant de ces ateliers et les communications de suivi fournissant une évaluation préliminaire de l'état d'avancement de l'objectif 17 et du Plan stratégique dans son ensemble figurent dans le document UNEP/CBD/COP/11/INF/13.

13. *Ateliers à l'appui de la mise en oeuvre du programme de travail sur les aires protégées.* Huit ateliers régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités ont été organisés en collaboration avec l'Union mondiale pour la nature (UICN) et le PoWPA Friends Consortium et financés par l'Union européenne et les gouvernements de la Belgique, de l'Espagne et des Pays-Bas<sup>2</sup>. Ils avaient pour objet d'améliorer les compétences et connaissances du personnel chargé des aires protégées et des personnes qui mettent en oeuvre le programme de travail au moyen de l'échange d'expériences et du partage d'outils, des ressources disponibles et du renforcement des capacités dans les domaines suivants : aires protégées et atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements, y compris l'intégration d'aires protégées dans des paysages terrestres et marins et secteurs élargis; élaboration ou révision des plans d'action nationaux pour la mise en oeuvre du programme d'action; aires marines protégées; gouvernance; évaluation des coûts et des avantages des aires protégées, y compris leurs services écosystémiques; et financement de possibilités au titre de la cinquième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Plus de 250 personnes et 100 Parties ont participé à ces ateliers qui ont donné plusieurs résultats concrets. Ils ont en effet aidé à : i) faciliter des dialogues nationaux sur les obstacles à la mise en oeuvre du programme de travail et à la réalisation de l'objectif 11 du Plan stratégique ainsi que sur les besoins en matière de capacités; ii) catalyser l'élaboration et la consolidation d'une gamme d'outils et de matériels d'apprentissage, y compris des études de cas de pays couvrant des sujets tels que la bonne gouvernance dans les aires nationales protégées; iii) recenser trois ou quatre des stratégies les plus importantes pour améliorer la résilience climatique au moyen de plans de site et de mesures spécifiques, au moins une stratégie pour la planification au niveau des sites des aires protégées à des fins d'adaptation au climat, et deux importants éléments de la diversité biologique à intégrer dans les plans et politiques sectoriels, fournissant un justificatif pour intégrer les aires protégées; iv) sensibiliser davantage aux possibilités de financement

---

<sup>2</sup> Afrique de l'Ouest (Dakar, Sénégal, 22–26 mai 2011); Pacifique (Nadi, Fidji, 3–7 octobre 2011); Asie du Sud et du Sud-Est (Dehradun, Inde, 6–9 décembre 2011); Afrique centrale, australe et du Sud-Est (Le Cap, Afrique du Sud, 30 janvier–3 février 2012); Amérique latine (Bogota, Colombie, 12–16 mars 2012); Caraïbes (Christ Church, Barbade 1–5 avril 2012); Asie occidentale et Afrique du Nord (Dubai, Emirats arabes unis, 16–20 avril 2012); et Europe centrale et orientale et Asie centrale (Belgrade, Serbie, 4–8 juin 2012).

dans le cadre de la cinquième reconstitution des ressources du FEM, tant pour ce qui est du Système transparent d'allocation de ressources (STAR) que des activités et possibilités de mise en oeuvre des projets d'aires protégées relevant de la quatrième reconstitution des ressources du FEM; et v) fournir un forum pour les discussions à l'échelle régionale sur la coopération et la future collaboration au moyen de réseaux d'appui technique pour faciliter la mise en oeuvre (comme par exemple le Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement (PROE), le Réseau latino-américain de coopération technique des parcs nationaux, d'autres aires protégées et de la nature à l'état sauvage (REDPARQUES) et les bureaux régionaux de l'UICN pour l'Afrique orientale et australe et pour l'Afrique centrale et occidentale). Ils ont également aidé 120 pays à recenser leurs objectifs nationaux dans le cadre de la réalisation de l'objectif 11, compte tenu de l'analyse des lacunes écologiques et des études de planification de la conservation, et plus de 100 pays à élaborer des plans d'action pour mettre en oeuvre le programme de travail et réaliser l'objectif 11, qui contribuent plus encore à leurs stratégies et plans d'action nationaux révisés pour la diversité biologique.

14. Au 26 juin 2012, 105 plans d'action avaient été formellement soumis au Secrétariat; ils sont disponibles à l'adresse suivante : [www.cbd.int/protected/implementation/actionplans/](http://www.cbd.int/protected/implementation/actionplans/). Les détails de l'appui technique fourni pour l'élaboration de ces plans aux fins de la mise en oeuvre du programme de travail et de la réalisation de l'objectif 11 figurent dans le document UNEP/CBD/COP/11/26.

15. *Ateliers sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité.* Plusieurs ateliers ont été organisés à titre de suivi des rapports TEEB<sup>3</sup> qui traitaient en particulier des objectifs 2 et 3 d'Aichi relatifs à la diversité biologique, en coopération avec l'UICN et avec le soutien du Japon, de la Norvège, de la Suède, de l'Union européenne et de l'UICN. Dans quelques cas, des ateliers distincts ont été organisés; dans d'autres des séances spécialisées ont été intégrées dans des ateliers sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique<sup>4</sup>.

16. *Ateliers sur l'initiative taxonomique mondiale et les espèces exotiques envahissantes.* Des ateliers régionaux et sous-régionaux ont été organisés pour l'Amérique latine, l'Afrique (en anglais), l'Asie de l'Est et du Sud-Est tandis que des ateliers additionnels sont prévus avec le soutien du Japon en 2012 i) au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et ii) en Afrique (en français). On trouvera de plus amples informations sur ces ateliers dans les documents UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/31 et UNEP/CBD/COP/11/INF/20.

17. Comme indiqué ci-dessus, les ateliers ont eu lieu, dans la mesure du possible, simultanément, consécutivement ou regroupés afin de promouvoir une approche intégrée de telle sorte que les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique révisés puissent inclure tous les domaines de travail de la Convention et être intégrés efficacement dans d'autres secteurs. Par exemple, les ateliers pour l'Afrique australe et le Pacifique ont incorporé l'économie et la valorisation (Objectifs 2 et 3 d'Aichi) tandis que les ateliers pour l'Afrique occidentale et le Pacifique étaient organisés en parallèle et conjointement avec des ateliers sur le programme de travail, couvrant donc l'objectif 11 d'Aichi.

---

<sup>3</sup> [www.cbd.int/incentives/teeb/](http://www.cbd.int/incentives/teeb/)

<sup>4</sup> Plusieurs ateliers ont eu lieu dos à dos avec des ateliers sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou intégrés dans ces ateliers, à savoir les suivants : Afrique australe (Kasane, Botswana, 14–20 mars 2011); Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est (Xi'an, Chine, 9–16 mai 2011); Pacifique (Nadi, Fidji, 3–7 octobre 2011); Caraïbes (St George's, Grenade, 17–21 octobre 2011); Amérique centrale (San José, Costa Rica, 28 novembre–2 décembre 2011); et Afrique australe (Addis-Abeba, Ethiopie, 28 février–2 mars 2012). Un atelier de renforcement des capacités post-TEEB a été organisé pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient à Beyrouth au Liban, 21–23 février 2012. Des ateliers similaires sont programmés pour l'Amérique du Sud mais aussi pour l'Europe orientale et l'Asie centrale (Tbilissi, Géorgie, 29 mai–1<sup>er</sup> juin 2012 provisoirement).

**B. *Élaboration de boîtes à outils et autres matériels de renforcement des capacités***

18. Le Secrétariat a élaboré une série de boîtes à outils, d'orientations pratiques et d'autres outils de renforcement des capacités afin de fournir des informations pertinentes, conformément aux directives de la Conférence des Parties et s'inspirant des compétences et de l'expérience des Parties et partenaires en matière de mise en oeuvre. Ces informations comprennent les suivantes :

a) *Modules de renforcement des capacités pour l'élaboration, l'actualisation et ma mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.* Les ateliers de renforcement des capacités s'inspirent de ces modules, qui reposent sur les orientations adoptées dans la décision IX/8. Ils s'appuient sur la série existante de modules de formation élaborés en 2007 et incorporent les leçons tirées des quatrièmes rapports nationaux, le tout accompagné d'exemples de bonne pratique, d'outils et d'orientations recensés pendant la première série d'ateliers en 2008 et 2009. Chaque module comprend un exposé en PowerPoint, fondé sur des exposés utilisés durant les ateliers, et un module écrit d'environ 20 pages qui fournit de plus amples informations et des liens avec des ressources additionnelles<sup>5</sup>. De brefs guides sur chacun des objectifs d'Aichi sont également en cours d'élaboration;

b) *Modules d'apprentissage électronique pour le programme de travail sur les aires protégées.* Ces modules donne une explication détaillée mais simple des principaux thèmes de ce programme (faire une analyse des lacunes écologiques, évaluer l'efficacité de la gestion, formuler un plan de financement durable, intégrer les aires protégées dans des paysages terrestres et marins élargis, etc.), suivant une approche pas à pas. Ils contiennent des exemples concrets, des études de cas et des outils d'une manière interactive et font usage de forums de discussion en ligne ("salles de cours") avec des tuteurs spécialisés, qui expliquent et répondent aux questions des participants. Ces modules sont disponibles en cinq langues sur le site Web du programme de travail sur les aires protégées<sup>6</sup>. À ce jour, plus de 2 300 personnes se sont inscrites pour les modules, avec un taux d'achèvement de 14%. Les taux de satisfaction des utilisateurs sont de 4,2 sur 5 pour la salle de cours et de 4,7 sur 5 pour le contenu du cours, sur la base de 165 réponses;

c) Avec l'appui du Japon et d'autres donateurs, d'autres matériels de renforcement des capacités sont fournis ou élaborés pour les différents programmes de travail et programmes intersectoriels relevant de la Convention, y compris un manuel de formation pour la description des aires écologiquement et biologiquement importantes (EBSA) dans les zones en haute mer et les habitats de grand fond (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/9), des orientations à l'intention des Parties sur l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies et plans d'action nationaux contre les espèces envahissantes, des approches pour l'application de normes et codes de conduite internationaux dans les stratégies et plans d'action nationaux contre les espèces envahissantes, et un module d'apprentissage électronique des mesures d'incitation et de valorisation de la diversité biologique.

---

<sup>5</sup> Pour de plus amples informations, voir à l'adresse suivante : [www.cbd.int/nbsap/workshops2/content/](http://www.cbd.int/nbsap/workshops2/content/).

<sup>6</sup> [www.cbd.int/protected/e-learning](http://www.cbd.int/protected/e-learning)

### *C. Activités élargies de renforcement des capacités*

19. Le Fonds japonais pour la diversité biologique a également permis au Secrétariat de se livrer à des activités additionnelles à l'appui de la mise en oeuvre du Pacte d'Aichi-Nagoya sur la diversité biologique. Avec le financement d'autres Parties et donateurs, il est utilisé comme un catalyseur pour renforcer la capacité qu'ont les pays en développement de mettre en oeuvre plusieurs décisions adoptées à la dixième réunion de la Conférence des Parties. Le tableau en annexe à la présente note résume les 29 activités financées en 2011, qui montrent que le Fonds, en collaboration avec d'autres partenaires, a facilité le travail du Secrétariat, à savoir aider les Parties non seulement à réaliser l'objectif 17 d'Aichi (sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique) mais aussi à renforcer la capacité qu'elles ont de réaliser les autres objectifs d'Aichi. Ces activités ont servi d'études de faisabilité utiles pour différentes premières étapes de mise en oeuvre, prouvant des principes et donnant à d'autres donateurs et Parties des exemples à suivre.

### *D. Coopération technique et scientifique et mécanisme du centre d'échange*

20. Dans la décision X/15, la Conférence des Parties a adopté la mission, les buts et des objectifs du mécanisme du centre d'échange pour la période 2011–2020. Conformément au paragraphe 5 b) de cette décision, le Secrétaire exécutif a élaboré, en consultation avec le comité consultatif informel et les Parties intéressées, un programme de travail pour ce mécanisme et ce, dans l'esprit du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/11/31). Des informations connexes additionnelles sont disponibles dans le rapport intérimaire sur le mécanisme du centre d'échange (UNEP/CBD/COP/11/13/Add.2).

21. Outre le mécanisme général du centre d'échange, le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques fournit aux Parties un mécanisme structuré qui leur permet d'échanger des informations sur la mise en oeuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. De plus, un centre d'échange consacré à l'accès et au partage des avantages de même qu'un dépôt d'informations sur les aires écologiquement et biologiquement importantes (EBSA) sont en cours de création.

22. Une initiative technologie et diversité biologique, copiée qu'elle est dans ses grandes lignes sur l'Initiative de la technologie et le climat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), est à l'étude (décisions VIII/12, IX/14 et X/16) mais il n'a pas encore été décidé de la lancer. De nombreuses technologies s'appliquant à la Convention sont des 'technologies douces' comme des outils et des méthodologies et il y a donc dans une certaine mesure un but commun entre une possible initiative technologie et diversité biologique et la coopération technique et scientifique comme l'envisage l'article 18 de la Convention.

23. Créée par l'Allemagne à la neuvième réunion de la Conférence des Parties et financée aujourd'hui également par le Japon, l'Initiative LifeWeb vise à renforcer le financement destiné aux aires protégées afin de conserver la diversité biologique, de garantir les moyens de subsistance et de combattre les changements climatiques au moyen de la mise en oeuvre du programme de travail sur les aires protégées relevant de la Convention. Elle consiste en un centre d'échange dont le Secrétariat de la Convention assure le fonctionnement pour répondre aux expressions d'intérêt de pays qui nécessitent un financement pour des aires protégées et des systèmes d'aires protégées avec des fonds mis à disposition par des pays donateurs. Un mécanisme en ligne est complété par l'organisation de tables rondes qui réunissent des donateurs afin de déterminer les contributions destinées à financer les aires protégées et systèmes nationaux d'aires protégées. Les pays partenaires de l'Initiative LifeWeb ont fourni près de 200 millions de dollars de fonds pour les aires protégées.

24. À la huitième réunion de la Conférence des Parties, le Secrétaire exécutif a créé un Consortium de partenaires scientifiques dont les membres actuels comprennent des institutions nationales qui jouent un solide rôle au niveau national, régional et international lorsqu'il s'agit de fournir des connaissances et une assistance technique pour l'application de la Convention. C'est ainsi par exemple que des institutions, aussi bien gouvernementales que non gouvernementales, comme la CONABIO (Mexique), SANBI (Afrique du Sud), INBio (Costa Rica) et l'Institut Humboldt (Colombie) ont pour beaucoup contribué à l'appui de la planification et de la mise en oeuvre de la diversité biologique à l'échelle nationale. Avec d'autres institutions membres, y compris les Royal Botanic Gardens, Kew, le Missouri Botanical Garden, le Natural History Museum du Royaume-Uni, le Smithsonian National Museum of Natural History et le Musée national d'histoire naturelle de la France, toutes ces institutions peuvent faire énormément pour appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique dans les pays.

25. Le 17 octobre 2010, le plan d'action pluriannuel sur la coopération Sud-Sud relatif à la diversité biologique au service du développement a été adopté par le Groupe des 77 et la Chine au Forum sur la coopération Sud-Sud tenu en parallèle avec la dixième réunion de Conférence des Parties à Nagoya (Japon). La décision X/23 priait le groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, à sa quatrième réunion, d'examiner et d'approfondir l'élaboration de ce plan pour examen à la onzième réunion de la Conférence des Parties, en tenant compte des synergies avec notamment une Initiative technologie et diversité biologique et un Cadre pour le renforcement des capacités pour "l'intégration de la diversité biologique dans l'élimination de la pauvreté et le développement". Un appel aux synergies entre ces initiatives a également été lancé par la troisième réunion d'experts sur la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique au service du développement accueillie du 18 au 20 mai 2011 à Incheon par la République de Corée.

26. BIOPLAN, une liste de diffusion électronique tenue à jour par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en collaboration avec le Secrétariat de la Convention, fournit à intervalles réguliers des synthèses d'informations intéressant les planificateurs de la diversité biologique, informations qui proviennent essentiellement de la littérature scientifique. Ce service pourrait être mis plus largement à la disposition des Parties pour faciliter l'accès à la littérature open-source dans les domaines scientifiques.

27. Les différentes séries d'ateliers de renforcement des capacités susmentionnées facilitent pour beaucoup la coopération technique et scientifique en rassemblant des experts et des praticiens de Parties et partenaires. Les efforts en cours pour incorporer ces ateliers dans un programme cohérent de coopération technique et scientifique au moyen d'activités de préparation et de suivi et de la fourniture de matériels de formation pourraient être accrus.

### *E. Coopération et synergies*

28. Les ateliers régionaux de renforcement des capacités décrits ci-dessus ont été organisés en partenariat avec des organismes régionaux concernés comme les bureaux régionaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le PNUD, les commissions économiques régionales de l'ONU, l'ASEAN Center for Biodiversity ainsi qu'avec l'UICN et ses commissions régionales. Dans quelques cas, des ateliers ont été organisés en collaboration avec les autres conventions mondiales portant sur la diversité biologique, la CCNUCC et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD). Lorsque cela s'avère possible, des ateliers seront organisés conjointement avec des ateliers programmés sur les programmes nationaux d'adaptation de la CCNUCC et les programmes d'action nationaux de la CNUCLD.



29. Désireux d'identifier sans tarder les possibilités d'améliorer plus encore l'application de la Convention, les présidents des organes consultatifs scientifiques des conventions sur la diversité biologique, du groupe de liaison des conventions sur la diversité biologique et du groupe de gestion des questions relatives à la diversité biologique du groupe de gestion environnementale des Nations Unies ont ensemble effectué un exercice de cartographie pour renvoyer entre elles leurs stratégies actuelles (ou leur équivalent) au regard des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et ce, afin d'en recenser les points communs et les lacunes.

30. Outre la coopération qui s'inscrit dans le cadre d'activités liées directement au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, de nombreuses organisations aident les Parties à renforcer les capacités qu'elles ont de mettre en oeuvre du Plan stratégique 2011–2020. Grande est la possibilité d'accroître plus encore cette coopération. Une première évaluation a été fournie dans les documents UNEP/CBD/COP/8/15 (Section V : Options relatives à l'appui technique aux parties en vue de faciliter et de promouvoir l'application de la Convention) et UNEP/CBD/COP/8/INF/8 (An overview of the experience of other conventions in providing technical support, and of potential modalities by which international organizations can support implementation).

31. La question de l'octroi de ressources financières est examinée au titre du point 4 de l'ordre du jour et dépasse le cadre du présent document. Il sied cependant de noter ici la contribution du FEM à l'appui du processus d'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (voir également le document UNEP/CBD/COP/11/INF/12).

### **III. OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION, Y COMPRIS AU MOYEN DE L'ÉLABORATION PLUS PROFONDE DE PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, DE PARTENARIATS ET DU RENFORCEMENT DES SYNERGIES ENTRE LES CONVENTIONS ET D'AUTRES PROCESSUS INTERNATIONAUX**

32. Comme indiqué dans la section précédente, des efforts considérables ont été faits pour appuyer la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique. Toutefois, des efforts supplémentaires devront être faits pour fournir l'appui nécessaire à la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Une utilisation mieux coordonnée et plus efficace des mécanismes existants sera nécessaire afin de maîtriser l'expérience et les compétences requises pour atteindre ces objectifs, compte tenu du temps et de la capacité limités du Secrétariat comme des correspondants.

33. À l'heure actuelle, la plupart des pays signalent qu'ils n'ont pas les ressources humaines suffisantes pour appliquer la Convention et le Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et que les fonctionnaires concernés n'ont souvent qu'un accès limité à l'information dont ils ont besoin et que des moyens insuffisants pour l'analyser. Dans le même temps, des ateliers régionaux tenus dans le cadre de la Convention ont révélé qu'il y a dans la réalité une abondance d'informations, de compétences et d'expérience parmi les Parties et organisations partenaires. L'enjeu est donc de maîtriser ces connaissances de manière systématique à l'appui de l'application de la Convention, ce qui requiert une coopération technique et scientifique accrue entre les pays.

34. Conformément à sa mission et à son programme de travail, le mécanisme du centre d'échange a pour mandat de catalyser la création et le renforcement des capacités nationales et mondiales nécessaires pour mettre progressivement en place un réseau de connaissances sur la diversité biologique à l'appui du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et des stratégies et plans d'action nationaux, contribuant ainsi d'une manière intersectorielle à la réalisation des objectifs d'Aichi et objectifs nationaux correspondants au delà du mandat initial envisagé dans le texte de la Convention (paragraphe 3 de l'article 18).

35. Dans le même temps, comme le décrit la section II de la présente note, il est nécessaire de renforcer les initiatives et instruments existants qui relèvent de la Convention et d'assurer une meilleure coordination et une plus grande complémentarité entre eux. Il y a un grand nombre d'initiatives qui peuvent être très utiles mais qui sont sous-utilisées et se chevauchent en partie. Elles comprennent l'initiative technologie et diversité biologique, le Plan d'action pluriannuel sur la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique au service du développement dont mention est faite dans la décision X/23, le Consortium de partenaires scientifiques et le mécanisme du centre d'échange lui-même. Ces mécanismes pourraient être plus étroitement liés aux différentes séries d'ateliers de renforcement des capacités ainsi qu'aux outils utilisés dans leur préparation et leur suivi : salles de cours, listes de diffusion électronique et bureaux d'assistance. L'expérience tirée du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et de l'Initiative LifeWeb pourrait être mise à profit. Avec l'adoption du nouveau Plan stratégique, il est possible d'élaborer une initiative rationnelle, cohérente et exhaustive qui contribuera d'une manière utile à la coopération technique et scientifique, compte tenu des directives du rapport de la troisième réunion d'experts sur la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique au service du développement<sup>7</sup>. Comme indiqué dans l'introduction à la présente note, la Conférence des Parties est censée examiner à sa onzième réunion toutes ces initiatives connexes de renforcement des capacités. La création de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) offrira des possibilités additionnelles de renforcer la coopération technique et scientifique entre les Parties.

36. Le Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique considère le mécanisme du centre d'échange et le transfert de technologie comme des mécanismes d'appui pour le plan : "Ceux qui participant à l'application de la Convention possèdent ensemble une riche expérience et ont mis au point de nombreux exemples, outils et directives en matière de bonnes pratiques. Il existe des informations utiles supplémentaires à l'extérieur de notre collectivité. Un réseau de connaissances sur la diversité biologique sera créé. Il comprendra une base de données et un réseau de professionnels, afin de regrouper ces connaissances et cette expérience, et la rendre disponible par l'entremise du centre d'échange, et ainsi faciliter et soutenir une application améliorée de la Convention. Des nœuds regroupant des réseaux d'experts possédant des sites Internet efficaces doivent être développés et entretenus au Centre d'échange, afin que toutes les Parties aient accès à l'information, l'expertise et l'expérience requises pour appliquer la Convention. Les centres nationaux du mécanisme d'échange devraient par ailleurs être liés au mécanisme d'échange central que gère le Secrétariat de la Convention et l'échange d'information entre eux facilité".

37. Une coopération technique et scientifique accrue pourrait être obtenue au moyen d'activités dans plusieurs domaines comme les suivantes :

---

<sup>7</sup> UNEP/CBD/EM-SSC/3/3)

a) Construire des noeuds plus efficaces pour le mécanisme national du centre d'échange. Conformément à la décision IX/9, les pays qui actualisent leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique avec l'appui du FEM sont encouragés à inclure un mécanisme amélioré du centre d'échange comme un élément de leurs activités habilitantes financées par le FEM;

b) Moderniser l'architecture du mécanisme central du centre d'échange hébergé par le Secrétariat de la Convention. Cela serait un travail sur place pour renforcer les capacités qu'a le Secrétariat en matière de techniques de l'information de donner aux Parties le meilleur service possible, s'inspirant pour ce faire de bonnes pratiques;

c) Faire un plus grand usage d'études de cas, d'outils et d'orientations tirés de rapports nationaux, d'autres communications de Parties et d'organisations, et d'ateliers. Ces informations pourraient être organisées en base de données interoperables et utilisées pour concevoir des modules de renforcement des capacités (formation) et autres boîtes à outils;

d) Faire un meilleur usage des évaluations fondées sur des faits de l'efficacité de diverses méthodes d'application de la Convention. Cela pourrait être facilité en tirant parti des études de cas, outils et orientations susmentionnés, ainsi que de publications académiques et rapports de projets notamment. Le but serait de lier les conclusions générales émanant de la littérature scientifique à un éventail plus large d'expérience au niveau local. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a ici un rôle important à jouer;

e) Stimuler les communautés de praticiens dans des domaines de compétence pertinents (p.ex. évaluation des risques, évaluation stratégique d'impact sur l'environnement, valorisation économique et planification systématique de la diversité biologique), tirant parti des réseaux et associations professionnelles existants.

38. Dans l'ensemble, il est nécessaire de renforcer plus encore la coopération entre les institutions et les partenaires nationaux, régionaux et mondiaux concernés afin de promouvoir les échanges dans et entre les régions et de recenser des modèles possibles de développement d'institutions aux niveaux national et régional, à titre de suivi des ateliers régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

39. En outre, des activités thématiques pilotes régionales et sous-régionales pourraient être envisagées afin de renforcer la coopération technique et scientifique dans un nombre limité de sous-régions ou de domaines thématiques, en coopération avec des organisations partenaires et donateurs intéressés. Ces initiatives s'inspireraient de l'expérience, des compétences et des connaissances d'institutions nationales et régionales existantes qui travaillent sur la diversité biologique, dans un cadre habilitant approprié qui ferait intervenir des organisations régionales de coopération concernées. Le but serait de faciliter la coopération technique et scientifique à différents niveaux, au moyen notamment : i) de l'accès à des cas, outils et méthodologies de bonne pratique; ii) de travaux en réseau et de bureaux d'assistance à l'échelle régionale; iii) d'ateliers de formation; et iv) d'un échange direct d'experts. Les initiatives régionales seraient liées aux correspondants nationaux du mécanisme national comme central du centre d'échange. Pour la plupart des régions, ces initiatives seraient une forme de coopération Sud-Sud; un appui pourrait également être fourni le cas échéant au moyen d'arrangements triangulaires.

#### **IV. RECOMMANDATION**

À sa quatrième réunion, le groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention a adopté la recommandation 4/1 dont le paragraphe 7 suggère l'adoption d'une décision par la Conférence des Parties à sa onzième réunion (annexe du document UNEP/CBD/COP/11/4).

## Annexe

**ACTIVITES THEMATIQUES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES FINANCEES EN 2011  
PAR LE FONDS JAPONAIS POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

1. Titre du projet	<b>Faire participer les gouvernements sous-nationaux, les villes et les autres autorités locales au Plan stratégique 2011–2020 de la CDB</b>
Mandat	X/22 – Plan d’action sur les gouvernements sous-nationaux, les villes et autres autorités locales pour la diversité biologique
Partenaires	Stockholm Resilience Center, ICLEI, Global Partnership on Cities and Biodiversity
Produit	Production d’une publication du type GBO-3 qui sera lancée au Sommet mondial 2012 des villes à Singapour
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 2 – Intégration socio-économique; Objectif 4 – Production et consommation durables; Objectif 17 – Stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique
2. Titre du projet	<b>Renforcer à la CDB la coopération Sud-Sud et triangulaire en matière de diversité biologique au service du développement</b>
Mandat	X/23 – Plan d’action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de la biodiversité pour le développement X/16 – Transfert et coopération technologiques X/6 – Intégration de la biodiversité dans l’élimination de la pauvreté et le développement
Partenaires	
Produit	Appui au Plan d’action pluriannuel de coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique au service du développement et au Fonds volontaire multilatéral du FEM sur la coopération Sud-Sud
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 2 – Intégration socio-économique Objectif 19 – Coopération scientifique et technique
3. Titre du projet	<b>Strengthening the clearing-house mechanism</b>
Mandat	X/15 – Coopération scientifique et technique et centre d’échange, annexe, but 2
Partenaires	SACEP, Belgian CHM Partnership, Wildlife Institute of India
Produit	Renforcement des capacités et directives sur la manière d’établir et de soutenir un mécanisme d’échange national efficace, conformément à la décision X/15 et à l’appui du processus des Stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 19 – Savoirs, science et technologies; Objectif 1 – sensibilisation du public; Objectif 17 – Stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique
4. Titre du projet	<b>Intégration de l’élimination de la pauvreté et du développement dans les stratégies et plans d’action locaux, nationaux et régionaux pour la diversité biologique et intégration de la diversité biologique et des services écosystémiques dans les politiques, programmes et processus de planification</b>
Mandat	X/6 – Intégration de la biodiversité dans l’élimination de la pauvreté et le développement
Partenaires	Institutions des Nations Unies, ONG, FAO, OMS, GGIARC, GIZ, AFD, UNICEF, CIRAD, COHAB BBOP et IIED, organisations, universités, etc.
Produit	Intégration des questions liées à la réduction de la pauvreté et du développement dans les différentes activités du Secrétariat. Renforcement à long terme des capacités afin d’intégrer la diversité biologique dans les politiques, programmes et processus de planification de l’élimination de la pauvreté et du développement.

Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 2 – Intégration socioéconomique; Objectif 4 – Production et consommation durables; Objectif 14 – Services écosystémiques; Objectif 17 – Stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique, Objectif 20 – Ressources
5. Titre du projet	<b>Mobilisation de ressources</b>
Mandat	X/26 – Le mécanisme de financement : Évaluation des fonds nécessaires pour l’application de la Convention pendant la période de la sixième reconstitution du Fonds d’affectation spéciale du Fonds pour l’environnement mondial X/3 – Stratégie de mobilisation des ressources à l’appui de la réalisation des trois objectifs de la Convention
Partenaires	FEM, OCDE, partenaires d’études de cas de pays
Produit	1. Rapport sur l’évaluation des besoins de financement du FEM-6 2. Rapport 2011 de suivi dans le monde
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 20 – Ressources
6. Titre du projet	<b>Plate-forme sur les entreprises et la diversité biologique</b>
Mandat	X/21 – Engagement du secteur privé, paragraphes 3 a), b) et c)
Partenaires	Keidanren Committee on Nature Conservation (KCNC), Japan Business and Biodiversity Partnership
Produit	1. Créer des partenariats entre les entreprises et la diversité biologique dans les pays en développement 2. Lier ensemble dans une plate-forme globale les différentes entreprises nationales naissantes et les conseils pour la diversité biologique 3. Contribuer à la création du site Web mondial des entreprises et de la diversité biologique 4. Accroître la participation des entreprises des pays en développement à la CdP-11
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 2 – Intégration socio-économique
7. Titre du projet	<b>Décennie 2011-2020 des Nations Unies pour la biodiversité</b>
Mandat	X/8 - Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique 2011-2020 X/2 – Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et objectifs d’Aichi relatifs à la diversité biologique Résolution 65/161 de l’Assemblée générale des Nations Unies
Partenaires	Université des Nations Unies (UNU), PNUE, PNUD, gouvernements nationaux
Produit	1. Garantie en matière de communications 2. Lancements aux niveaux sous-régional, régional et mondial 3. Lancements régionaux 4. Lancements sous-régionaux aux ateliers sur les Stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique (prévus pour 2011)
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 1 – Sensibilisation du public
8. Titre du projet	<b>Intégration de la dimension du genre</b>
Mandat	X/19 – Prise en compte des questions de parité des sexes, paragraphes 1 à 4
Partenaires	UICN, WEDO
Produit	Guide d’outil de bonnes pratiques sur l’intégration de l’égalité des sexes dans l’élimination de la pauvreté et le développement
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 2 – Intégration socio-économique
9. Titre du projet	<b>Article 8 j) : Ateliers de renforcement des capacités dans la région de l’Amérique latine et des Caraïbes (communautés anglophones)</b>
Mandat	X/40 – Mécanismes destinés à promouvoir la participation effective des

	communautés autochtones et locales aux travaux de la Convention, paragraphes 1 à 6
Partenaires	Gouvernement du Japon, Gouvernement de l'Espagne, Gouvernement du Guyana, the Justice Institute
Produit	Formation de 40 représentants des communautés autochtones et locales et participants gouvernements à la participation à la Convention, y compris au niveau national en vue d'améliorer la mise en oeuvre du Plan stratégique
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 18 – Savoirs traditionnels
10. Titre du projet	<b>Article 8 j) : Participation d'experts et de communautés autochtones et locales à une réunion internationale sur l'article 10 (utilisation durable de la diversité biologique), en particulier l'article 10 c) (utilisation coutumière de la diversité biologique)</b>
Mandat	X/43 – Programme de travail pluriannuel sur l'application de l'article 8j) et des dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique, paragraphes 8 à 11
Partenaires	Gouvernement du Japon, ITPGRFA
Produit	Avis à la septième réunion du groupe de travail sur l'article 8 j) sur le contenu possible et la mise en oeuvre du nouvel élément de travail important sur l'article 10, en particulier l'article 10 c)
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 18 – Savoirs traditionnels
11. Titre du projet	<b>Article 8 j) : Réunion d'experts des communautés locales</b>
Mandat	X/43 – Programme de travail pluriannuel sur l'application de l'article 8j) et des dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique, paragraphe 21
Partenaires	Gouvernement du Japon, Initiative Equateur du PNUD, ITPGRFA
Produit	Recenser les caractéristiques communes des communautés locales et collecter des avis sur la manière dont les communautés locales peuvent participer plus efficacement aux processus de la Convention et développer une sensibilisation ciblée afin de contribuer à l'application de la Convention et la réalisation de ses objectifs, pour examen à sa septième réunion du groupe de travail sur l'article 8 j) et de la CdP-11
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 18 – Savoirs traditionnels
12. Titre du projet	<b>Analyse des lacunes en matière de transfert de technologie</b>
Mandat	X/16 – Transfert et coopération technologiques, paragraphe 2 b)
Partenaires	Internes : coordonner, le cas échéant, la collecte et la compilation de données avec l'équipe chargée de la coopération Sud-Sud
Produit	Analyse des lacunes en matière de transfert de technologie
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 19 – Savoirs, science et technologies
13. Titre du projet	<b>Ateliers régionaux ou sous-régionaux pour intégrer l'approche TEEB dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique</b>
Mandat	X/44 – Mesures d'incitation, paragraphe 7 X/2 – Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, paragraphe 17 f)
Partenaires	Interne : équipe chargée des Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique; externes : UICN, PNUD
Produit	Huit ateliers régionaux/sous-régionaux
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 2 – Intégration socio-économique; Objectif 3 – Mesures d'incitation appropriées

14. Titre du projet	<b>Appuyer les parties dans la mise en oeuvre d'approches écosystémiques à des fins d'adaptation et d'atténuation</b>
Mandat	X/33 – Diversité biologique et changements climatiques, paragraphes 9 e) et 12
Partenaires	FEM, Banque mondiale, PNUD
Produit	Atelier de renforcement des capacités à l'intention des pays pilotes sur les activités conjointes en vertu des trois Conventions de Rio; élaboration d'une proposition de projet pour chaque pays pilote sur les activités conjointes en vertu des trois Conventions de Rio
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 10 – Pressions anthropiques; Objectif 15 – Résilience des écosystèmes
15. Titre du projet	<b>Stratégie mondiale pour la conservation des plantes – Appuyer la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique en appuyant la mise en oeuvre nationale, sous-régionale et régionale de la Stratégie mondiale actualisée pour la conservation des plantes</b>
Mandat	X/17 – Mise à jour consolidée de la Stratégie mondiale 2011-2020 pour la conservation des plantes
Partenaires	Botanic Gardens Conservation International
Produit	1. Inclusion des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique 2. Préparation d'ateliers techniques et de renforcement des capacités régionaux 3. Promotion de la Décennie 2011-2020 des Nations Unies pour la biodiversité 4. Elaboration de justificatifs, jalons et indicateurs techniques pour les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 5. Promotion de la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 6. Boîte à outils de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes pour la conférence des partenariats mondiaux pour la conservation des plantes et autres manifestations pertinentes en 2011 7. Appui technique et logistique pour la réunion du groupe de liaison chargé de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 1 – Sensibilisation du public; Objectif 4 – Production et consommation durables; Objectif 5 – Taux réduit de perte d'habitats; Objectif 6 – Pêche durable; Objectif 7 – Agriculture et sylviculture durables; Objectif 9 – Espèces exotiques envahissantes; Objectif 11 – Aires protégées; Objectif 12 – Espèces menacées
16. Titre du projet	<b>Examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique insulaire</b>
Mandat	IX/21 – Diversité biologique insulaire
Partenaires	Unité de coordination du Partenariat insulaire mondial (GLISPA), UICN Washington, D.C.
Produit	Production d'une évaluation des tendances et progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire; recommandations pour un examen approfondi
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 10 – Pressions anthropiques; Objectif 19 – Savoirs, science et technologies
17. Titre du projet	<b>Elaboration d'un mécanisme de facilitation international et d'outils de renforcement des capacités pour combattre les espèces envahissantes</b>
Mandat	X/38 – Espèces exotiques envahissantes IX/4 – Examen approfondi des travaux en cours sur les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces
Partenaires	Équipe chargée des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, CAB International, TNC, UICN, Groupe de liaison interinstitutions sur les espèces exotiques envahissantes



Produit	La stratégie relative aux espèces exotiques envahissantes est incluse dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 9 – Espèces exotiques envahissantes; Objectif 13 – Diversité génétique
18. Titre du projet	<b>Renforcement des capacités stratégique en matière de taxonomie avec des partenaires pour l'Initiative taxonomique mondiale</b>
Mandat	X/39 – Initiative taxonomique mondiale, paragraphes 7, 14 b) et 16 à 18
Partenaires	NBSAP BioNET INTERNATIONAL, membres du GTICM, UICN, Smithsonian Institutions, CSP, Agence française de développement, Musée d'histoire naturelle de Paris
Produit	Les savoirs, la base scientifique et les technologies relatifs à la diversité biologique sont partagés et transférés, puis appliqués
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 19 – Savoirs, science et technologies
19. Titre du projet	<b>Initiative des océans durables</b>
Mandat	X/29 – Diversité biologique marine et côtière, paragraphes 36, 37, 53 et 76
Partenaires	UNU-IAS-Kanazawa, Ministère japonais de l'environnement, réseau Satoumi au Japon, FAO, PNUE, UNDOALOS, WCPA, TNC, Korea MAFF
Produit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement officiel et élaboration du programme de l'Initiative des océans durable en tant qu'initiative à long terme de renforcement des capacités pour le programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière, en collaboration avec le Ministère japonais de l'environnement et l'UNU-IAS-Kanazawa</li> <li>- Atelier d'experts de la CDB sur les aires marines protégées</li> <li>- Atelier d'experts de la CDB sur la pêche durable</li> <li>- Ateliers pilotes de formation sur les aires marines protégées et la pêche durable</li> </ul>
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 6 – Pêche durable; Objectif 8 – Lutte contre la pollution
20. Titre du projet	<b>Ateliers régionaux pour l'identification des EBSA à l'échelle régionale</b>
Mandat	X/29 - Diversité biologique marine et côtière, paragraphes 35, 36 et 47
Partenaires	GOBI, y compris le WCMC, CoML/OBIS et l'UNU-IAS
Produit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un atelier régional EBSA dans la région du Pacifique Sud</li> <li>- Travaux scientifiques préparatoires en tant que contribution à l'atelier</li> <li>- Rapport de synthèse sur les critères socioculturels pour EBSA</li> </ul>
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 11 – Aires protégées; Objectif 19 – Savoirs, science et technologies
21. Titre du projet	<b>Synthèse des expériences et utilisation de la planification marine spatiale</b>
Mandat	X/29 – Diversité biologique marine et côtière, paragraphe 75
Partenaires	FEM-GCST, UNESCO, PNUE, TNC
Produit	Rapport de synthèse sur les expériences et l'utilisation de la planification marine spatiale
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 6 – Pêche durable; Objectif 11 – Aires protégées; Objectif 19 – Savoirs, science et technologies
22. Titre du projet	<b>Tables rondes sur le financement de l'initiative LifeWeb à l'appui du processus des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique</b>
Mandat	<ul style="list-style-type: none"> <li>X/31 – Aires protégées, paragraphes 11 et 12</li> <li>X/32 – Utilisation durable de la diversité biologique, paragraphe 3</li> <li>X/33 – Diversité biologique et changements climatiques, paragraphe 4</li> </ul>
Partenaires	Programme régional de conservation des zones marines et côtières pour l'Afrique de l'Ouest (PRCM), Caribbean Challenge, Programme régional océanien de l'environnement (PROE), Gouvernement du Brésil, Gouvernement de la Colombie

Produit	<p>1. Aider à renforcer le financement pour la mise en oeuvre nationale du Plan stratégique et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dans plus de 20 pays en développement au moyen de tables rondes</p> <p>2. Contribuer à l'alignement des discussions internationales sur la coopération pour le développement</p> <p>3. Fournir aux pays en développement Parties et aux Parties à économie en transition des incitations visibles pour qu'ils actualisent leurs stratégies et plans d'action nationaux pour le diversité biologique</p> <p>4. Utiliser l'appui fourni par le Fonds japonais pour renforcer la prise en considération d'un financement par au moins dix autres partenaires</p> <p>5. Illustrer la synergie constructive entre le Japon et l'Allemagne pour contribuer au financement de la mise en oeuvre du Plan stratégique et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique</p>
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 10 – Pressions anthropiques; Objectif 11 – Aires protégées; Objectif 19 – Savoirs, science et technologies; Objectif 20 – Ressources
23. Titre du projet	<b>REDD-plus et diversité biologique</b>
Mandat	IX/5 – Diversité biologique des forêts
Partenaires	
Produit	
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 7 – Agriculture et sylviculture durables; Objectif 10 – Pressions anthropiques; Objectif 19 – Savoirs, science et technologies
24. Titre du projet	<b>Collaboration avec le FNUF et le PCF</b>
Mandat	X/36 – Diversité biologique des forêts
Partenaires	Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF)
Produit	
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 7 – Agriculture et sylviculture durables
25. Titre du projet	<b>Réunion d'experts sur les aires marines protégées</b>
Mandat	X/29 – Diversité biologique marine et côtière, paragraphe 36
Partenaires	FAO, UNDOALOS, WCPA, TNC
Produit	Atelier d'experts de la CDB sur les aires marines protégées
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 6 – Pêche durable; Objectif 11 – Aires protégées; Objectif 19 – Savoirs, science et technologies
26. Titre du projet	<b>1er Comité intergouvernemental sur l'accès et le partage des avantages</b>
Mandat	X/1 – Accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation
Partenaires	Aucun
Produit	L'ICNP examinera les questions listées dans son projet de programme de travail que contient l'annexe II de la décision X/1. Le Comité intergouvernemental fera des recommandations sur ces questions pour la première réunion des Parties au Protocole de Nagoya.
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 16 – Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation
27. Titre du projet	<b>Renforcement des capacités pour l'entrée en vigueur précoce du Protocole de Nagoya</b>
Mandat	X/1 – Accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, paragraphes 13 et 14
Partenaires	PNUE, PNUD et FEM

Produit	- Meilleure compréhension des dispositions du Protocole de Nagoya - Prise de conscience accrue du Protocole de Nagoya parmi les décideurs/parties prenantes - Ratification accélérée du Protocole de Nagoya
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 16 – Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation
28. Titre du projet	<b>Réunions en 2010 sur l'accès et le partage des avantages</b>
Mandat	
Partenaires	
Produit	Reprise des sessions de la neuvième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, 8-16 juillet 2010 et 17-21 septembre 2010
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 16 – Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation
29. Titre du projet	<b>Promotion de la sensibilisation et de la ratification du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques</b>
Mandat	BS-V/11 - Règles et procédures internationales en matière de responsabilité et de réparation pour dommage résultant de mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés
Partenaires	Les détails des partenaires chargés de l'exécution des activités seront élaborés/fournis ultérieurement, lorsque leur engagement est obtenu et si il l'est.
Produit	- 136 correspondants nationaux d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, du groupe des pays d'Europe centrale et orientale et du GRULAC reçoivent des informations adéquates sur le Protocole additionnel afin de leur permettre d'entreprendre et de faciliter sa signature et sa ratification par leurs pays respectifs ou de les encourager à le faire. - une publication sur les aspects fondamentaux de la responsabilité et de la réparation
Contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique	Objectif 13 – Diversité génétique

-----